



**SECTION I RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT**

**IDENTITÉ DU REQUÉRANT**

Sexe :  Féminin  Masculin

**Nom et prénom à la naissance** (Si plusieurs prénoms sur le certificat de naissance, veuillez choisir celui qui apparaîtra sur votre certificat immobilier et dans toute publicité) :

(Si vous êtes né au Canada, tel qu'il apparaît sur votre certificat de naissance. Si vous êtes né à l'étranger, tel qu'il apparaît sur votre certificat de citoyenneté, permis de travail ou carte de résident permanent.)

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

**Nom et prénom** (Si vous êtes une femme mariée avant le 2 avril 1981 et que vous voulez utiliser le nom de votre mari [voir Section IV]) :

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

**Date de naissance :** \_\_\_\_\_

ANNÉE MOIS JOUR

**Lieu de naissance :** \_\_\_\_\_

MUNICIPALITÉ PROVINCE PAYS

**Adresse du domicile :** (obligatoire)

N° CIVIQUE RUE APPARTEMENT

MUNICIPALITÉ PROVINCE CODE POSTAL

IND. RÉG. N° DE TÉLÉPHONE DU DOMICILE N° DE TÉLÉCOPIEUR DU DOMICILE IND. RÉG. N° DE CELLULAIRE IND. RÉG. N° DE TÉLÉAVERTISSEUR

**Langue de correspondance :**  Français  Anglais

**Adresse de correspondance :**  Établissement  Domicile  Autre (si différente du domicile ou de l'établissement) – précisez :

ADRESSE OU BOÎTE POSTALE APPARTEMENT

MUNICIPALITÉ PROVINCE CODE POSTAL

**Adresses électroniques :** \_\_\_\_\_

COURRIER ÉLECTRONIQUE (E-MAIL) SITE WEB

**▼ AUTORISATION DE PUBLIER MES ADRESSES ÉLECTRONIQUES**

**J'autorise l'Association à publier :**

- mon adresse de courriel :  Oui  Non

- mon adresse de site Web dans le registre des membres du site Internet de l'ACAIQ :  Oui  Non

**SECTION II QUALIFICATIONS REQUISES / FORMATION / EXAMEN**

**EXAMEN**

**Date souhaitée :** \_\_\_\_\_ (La date choisie par l'ACAIQ sera confirmée par télécopieur auprès de votre courtier, selon les disponibilités et lorsque votre dossier sera complet. Veuillez consulter le calendrier d'examens sur le site Web de l'ACAIQ.)

ANNÉE MOIS JOUR

**Langue de l'examen :**  Français  Anglais

Nom de l'institution d'enseignement de niveau collégial qui émettra l'attestation d'études collégiales (bulletin officiel) :

\_\_\_\_\_

**▼ FORMATION**

Vous devez démontrer à l'Association que vous possédez la formation requise par la loi, soit :

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires ou d'une attestation d'équivalence reconnue par le ministre de l'Éducation et de la Science;
- et être titulaire d'une attestation d'études collégiales, décernée par une institution d'enseignement de niveau collégial, pour le programme 902.57 (bulletin **officiel**) et, le cas échéant, une copie des équivalences que vous a accordées un collège d'enseignement général et professionnel (cégep) relativement à un ou plusieurs des cours exigés par la loi pour le certificat d'agent immobilier affilié.

Pendant au moins 3 des 5 années qui précèdent la demande de certificat :

- a) avoir été titulaire d'un certificat d'agent immobilier agréé ou affilié délivré par l'Association en vertu de la *Loi sur le courtage immobilier*;
- b) avoir exercé une occupation reliée aux opérations de courtage prévues par l'article 1 de la *Loi sur le courtage immobilier* (Lettre de reconnaissance d'expérience).

Vous devez subir et réussir avec une note d'au moins 70 %, l'examen préparé par l'Association pour le certificat d'agent immobilier agréé.

**▼ EXEMPTIONS**

Toutefois, vous n'avez pas à faire cette preuve de qualifications si vous présentez cette demande dans les deux ans suivant :

- l'expiration ou l'abandon de votre certificat d'agent immobilier agréé; ou
- la suspension de plein droit de votre certificat d'agent immobilier agréé en vertu de l'article 17 de la *Loi sur le courtage immobilier* (L.R.Q., c. C-73.1); ou
- le moment où vous avez cessé d'agir à titre de représentant d'une société ou d'une personne morale, ou encore de directeur ou directeur adjoint d'une personne physique, d'une société ou d'une personne morale.

RÉSERVÉ À L'ACAIQ

TIMBRE DE RÉCEPTION

**SECTION III****AUTRES QUALIFICATIONS REQUISES / ANTÉCÉDENTS CRIMINELS****INFRACTION(S) CRIMINELLE(S)**

Dans les 5 années précédant votre présente demande, avez-vous été déclaré coupable par jugement définitif ou vous êtes-vous reconnu coupable d'une **infraction criminelle**?

Oui  Non

Si oui, veuillez fournir avec votre présente demande, les documents suivants :

- Dénonciation (acte d'accusation)
- Jugement écrit (condamnation et sentence si disponibles ou, à défaut, enregistrement de l'audience) • Procès-verbaux informatisés • Autres documents décrivant l'infraction

Fournir les renseignements suivants :

- a) Pays : \_\_\_\_\_
- b) Province ou État : \_\_\_\_\_
- c) District judiciaire : \_\_\_\_\_
- d) Numéro de dossier : \_\_\_\_\_
- e) Objet de l'accusation : \_\_\_\_\_

Veuillez noter que, conformément à la réglementation, l'ACAIQ vérifie l'existence de dossiers criminels pour tous les demandeurs de certificat et ce avant l'émission d'un certificat.

Si vous avez répondu OUI ou si la vérification révèle que vous n'avez pas divulgué l'existence d'un dossier criminel, votre demande sera transférée au comité décisionnel sur les infractions criminelles qui procédera à l'évaluation de votre dossier. L'existence d'un dossier criminel retardera le traitement de votre demande de délivrance.

Les infractions de capacité de conduite affaiblie constituent des infractions criminelles et doivent être divulguées.

J'ai déposé une « Demande anticipée relative aux infractions criminelles. »

**INFRACTION RELATIVE À UN COMPTE EN FIDÉICOMMIS**

Dans les 5 années précédant votre présente demande, avez-vous été déclaré coupable par jugement définitif ou vous êtes-vous reconnu coupable d'une infraction à la *Loi sur le courtage immobilier* ou à une loi qui régit le courtage immobilier à l'extérieur du Québec, relativement à la **gestion d'un compte en fidéicommis**?

Oui  Non

Si oui, veuillez fournir avec votre présente demande, les documents suivants :

- Dénonciation (acte d'accusation)
- Procès-verbal (culpabilité et sentence)
- Jugement écrit (condamnation et sentence), si disponible
- Enregistrement d'audience – condamnation et sentence (cassette ou CD-ROM)
- Probation, le cas échéant
- Tout autre document décrivant les circonstances de l'infraction, ex. rapport présentiel

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_.

**X**

SIGNATURE DU REQUÉRANT

**SECTION IV****DOCUMENTS À FOURNIR****DOCUMENT 1 : PREUVE D'IDENTITÉ**

1. Vous devez fournir l'un ou l'autre des documents suivants :

a) **si vous êtes citoyen canadien né au Canada** : votre acte de naissance (baptistaire), certificat de naissance (carte bleue) :

- original ci-joint, lequel vous sera retourné **ou**
- copie ci-jointe, portant la mention « copie certifiée conforme » authentifiée par un commissaire à l'assermentation.

b) **si vous êtes citoyen canadien né à l'étranger** : votre certificat de citoyenneté canadienne (version avec photo, de préférence [passeport, permis de conduire ou autres pièces d'identité **NON ACCEPTÉES**]);

- original ci-joint, lequel vous sera retourné **ou**
- copie ci-jointe, portant la mention « copie certifiée conforme » authentifiée par un commissaire à l'assermentation.

c) **si vous n'êtes pas citoyen canadien**, le document attestant votre statut de résident permanent ou votre permis de travail que vous ont délivré les autorités canadiennes de l'immigration :

- original ci-joint, lequel vous sera retourné **ou**
- copie ci-jointe, portant la mention « copie certifiée conforme » authentifiée par un commissaire à l'assermentation.

2. Si vous êtes une femme mariée avant le 2 avril 1981, vous pouvez utiliser le nom de votre mari ou continuer à le faire même si vous avez divorcé ou êtes devenue veuve après cette date. Vous devez toutefois fournir un document établissant le nom de votre mari et la date de votre mariage, tel votre acte de mariage, certificat de mariage ou contrat de mariage :

- original ci-joint, lequel vous sera retourné **ou**
- copie ci-jointe, portant la mention « copie certifiée conforme ».

À défaut de produire ce document, le certificat sera délivré à votre nom à la naissance.

**DOCUMENT 2 : PHOTOS (exemple du format requis / ne pas coller la photo)**

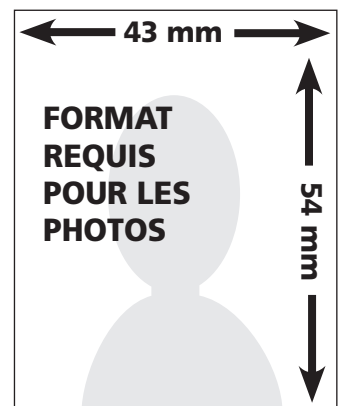
Vous devez fournir :

- 2 photographies couleur identiques**, sur fond blanc, du même format que les photos requises par l'assurance-maladie du Québec. Les photos doivent avoir été prises au cours des **6 derniers mois et datées au verso avec un dateur**.

**DOCUMENT 3 : PREUVE DE FORMATION**

Si vous ne bénéficiez pas de l'une ou l'autre des exemptions de formation prévues à la SECTION II, vous devez fournir :

- une copie de votre diplôme d'études secondaires ou d'une attestation d'équivalence reconnue par le ministre de l'Éducation et de la Science;
- une copie d'une attestation d'études collégiales (bulletin **officiel**) décerné par une institution d'enseignement de niveau collégial, pour le programme 902.57;
- le cas échéant, une copie des équivalences que vous a accordées un collègue d'enseignement général et professionnel (cégep) relativement à un ou plusieurs des cours exigés par la loi pour le certificat d'agent immobilier affilié.
- le cas échéant, une lettre de reconnaissance d'expérience émise par l'Association.



## SECTION V ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES INTERDITES

(Article 20 de la Loi sur le courtage immobilier)

Entendez-vous exercer des activités professionnelles autres que celle d'agent immobilier ou possédez-vous un certificat en vigueur pour une des activités ci-dessous ?

Activités interdites par la Loi

- Agent ou courtier en assurance de dommages  
 Agent ou courtier en assurance de personnes  
 Courtier, conseiller ou représentant en valeurs mobilières  
 Expert en sinistre  
 Planificateur financier  
 Aucune autre activité  
 Autre activité (précisez) : \_\_\_\_\_

(Veuillez noter que l'Association peut vérifier cette information et qu'un certificat obtenu sous de fausses représentations peut être annulé.)

## SECTION VI AUTORISATION DE COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS

J'autorise l'Association à utiliser les renseignements suivants : mon nom, le nom de mon courtier, l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur de mon établissement, le numéro et la catégorie de mon certificat et ceux de mon courtier et la région administrative dans laquelle se trouve mon établissement, **aux fins de constituer une liste et de la transmettre à des tiers**. Cette autorisation n'est valable que pour l'année en cours.

Fournisseurs sélectionnés et parrainés par l'Association :  Oui  Non  
Chambres immobilières :  Oui  Non  
Autres personnes à des fins de prospection philanthropique :  Oui  Non  
Autres personnes à des fins de prospection commerciale :  Oui  Non

## SECTION VII HISTORIQUE DES CERTIFICATS ANTÉRIEUREMENT DÉTENUS PAR LE REQUÉRANT

Le cas échéant, fournir la catégorie et le numéro de tous les certificats relatifs au courtage immobilier détenus au cours des 5 années précédant la présente demande :

Catégorie de certificat :  Courtier  Agent  
Numéro de certificat : \_\_\_\_\_

## SECTION VIII INTERVENTION DU COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ

IDENTITÉ DU COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ QUI EMPLOIERA LE REQUÉRANT OU L'AUTORISERA À AGIR POUR LUI

Nom et prénom ou dénomination sociale du courtier immobilier agréé :

\_\_\_\_\_  
NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ, PERSONNE MORALE/SOCIÉTÉ

N° de certificat du courtier immobilier agréé : \_\_\_\_\_

### ▼ ENGAGEMENT DU COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ

- Le courtier immobilier agréé s'engage à employer le requérant ou à l'autoriser à agir pour lui dès qu'il sera titulaire du certificat demandé.
- Le requérant sera affecté à l'établissement suivant où sont conservés les dossiers, livres et registres :

Adresse de l'établissement :

\_\_\_\_\_  
N° CIVIQUE RUE BUREAU

\_\_\_\_\_  
MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

\_\_\_\_\_  
IND. RÉG. N° DE TÉLÉPHONE N° DE TÉLÉCOPIEUR

**Paiement au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (FARCIQ) • 450 656-5959**

Si le courtier immobilier agréé est assuré par le FARCIQ, il s'engage à payer la prime d'assurance responsabilité professionnelle du requérant selon les termes et modalités de la facture du FARCIQ qui lui sera transmise par la poste. Si le requérant quitte le courtier immobilier agréé avant la réception ou le paiement de la facture, le courtier immobilier agréé demeure responsable du paiement de la facture pour le requérant.

**Important :** Aucun remboursement de la prime du FARCIQ ne sera effectué en cas de suspension de l'agent (volontaire ou imposée) ou de cessation d'emploi par le courtier immobilier agréé.

### ▼ DÉCLARATION DU COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ

Le courtier immobilier agréé déclare que tous les renseignements contenus à la présente section sont exacts.

#### REMARQUE :

Cette section doit être signée par la **personne physique** titulaire d'un certificat de courtier immobilier agréé ou, dans les cas où le courtier immobilier agréé est une personne morale ou une société, par la **personne physique qui représente celui-ci** pour l'application de la loi ou **toute autre personne spécialement autorisée** à cette fin par le titulaire ou son représentant auquel cas, une copie de cette autorisation doit être jointe à la présente demande, si elle n'a pas déjà été transmise à l'ACAIQ.

Identité du représentant du courtier immobilier agréé ou de la personne autorisée :

M.  Mme

\_\_\_\_\_  
NOM PRÉNOM

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_ .

**X**

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE DU COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ, DU REPRÉSENTANT OU DE LA PERSONNE AUTORISÉE

